

REUNION du 1^{er} Février 2013 (Issigeac)

Nombre de délégués en exercice : 32

Nombre de membres présents : 27

Date de la convocation : 23.01.2013

Présents : M. GASSEAU Jean-Louis (Bardou) – M. MOLLE Stéphanie et M. DESSAGNE Fabrice (Boisse) – M. BOS Catherine (Conne de Labarde) – M. CANAUX Martine et M. MARTIN Gérard (Faurilles) - M. LEGAL Alain et M. DUMON Patrick (Faux) – M. CASTAGNER Jean-Claude et M. Patrick GAILLARD (Issigeac) - M. ROSETE Marie (Monmadalés) – M. BARCHIESI Christian (Monmarvès) - M. ALONSO Daniel et M. DELAGE Hervé (Monsaguel) – M. VEYRAC Yves et M. DUFOUR Thierry (Montaut) – M. THOMASSIN Huguette et M. FRICOT Jean-Marie (Plaisance) – M. LABONNE Moïse (St Aubin de Lanquais) - – M. D'HAUTEFEUILLE Vianney et M. NOUAILLE Nadine (St Cernin de Labarde) - M. SIMON Gérard (St Léon d'Issigeac) – M. POMEDIO Lucien et M. PLESTAN Philippe (St Perdoux) – M. HASSELMAN Michel (Ste Radegonde).

Représentés : M. CASTAGNET Michel représenté par M. LATOURNERIE Dominique (Bardou) – M. QUEILLE-RIVIER Anne Marie représentée par M. LANGLOIS Sophie

Absents : M. BUISSET Marc (Conne de Labarde) – M. RAYNAL Michel, excusé (Monmadalés) – M. LELASSEUX Bernard (Monmarvès) – M. DELAYRE Denis (St Aubin de Lanquais) – M. GIOCANTI Robert, excusé (St Léon d'Issigeac)

Secrétaire de séance : M. FRICOT Jean-Marie.

Compte Rendu de la réunion du 20 décembre 2012

Approuvé à l'unanimité.

Objet : Création d'une maison de services publics et maison des associations : Acquisition par la CCPI d'un terrain à la commune d'Issigeac – 2013.01.01

Vu l'avis favorable du Conseil Communautaire en date du 10 mai 2012 concernant la création d'une maison de services publics et maison des associations sur la commune d'Issigeac,

La CCPI décide d'acquérir une emprise située à proximité immédiate des écoles et du restaurant scolaire, cadastrée Section A parcelle 631 d'une contenance de 89 ares 10 centiares constructibles en totalité et Section A parcelle 633 d'une contenance de 22 ares et 06 centiares non constructibles,

Monsieur le Président présente la proposition de la mairie d'Issigeac validée par le bureau de la CCPI lors de sa dernière réunion en date du 29 novembre 2012 :

- Subvention Conseil Général (40%) :	40 000.00 €
- DETR (30%) :	30 000.00 €
- Réserve parlementaire :	7 500.00 €
- Autofinancement :	22 500.00 €
Total (prix d'achat par la CCPI):	100 000.00 €
Frais de notaire :	3 000.00 €
Proposition totale :	103 000.00 €

La mairie d'Issigeac s'engageant à aménager les espaces publics (parking, espaces verts) devant les futurs bâtiments sous réserve de l'obtention d'une subvention de 40 % au titre du contrat d'objectifs.

Monsieur le Président invite le conseil communautaire à se prononcer sur cette proposition en vue de donner une réponse officielle au conseil municipal d'Issigeac,

Entendu le présent exposé,
Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Prend acte de la proposition de la mairie d'Issigeac,
- Accepte l'offre présentée par la mairie d'Issigeac et validée par la dernière réunion de bureau de la CCPI,

- Dit que les frais de bornage sont à la charge de la mairie d'Issigeac,
- Dit que les frais d'actes notariés sont à la charge de la CCPI,
- Dit que l'aménagement des espaces publics (parking, espaces verts) devant les futurs bâtiments seront réalisés par la commune d'Issigeac,
- Donne pouvoir au Président pour faire exécuter la présente délibération.

Objet : Création d'une maison de services et maison des associations : Demandes de financements Région et Fonds Européens – 2013.01.02 – DETR 2013.01.03

(Monsieur GAILLARD Patrick prend part à la séance).

Considérant que ces travaux peuvent bénéficier de subventions au titre de la Région, des fonds européens et de la DETR,

Monsieur le Président propose au conseil communautaire que des dossiers de subventions soient déposés auprès des différents financeurs et qu'il sera mis en avant le sous équipement du territoire par rapport aux communautés voisines,

Entendu le présent exposé,

Le Conseil communautaire, à 26 voix pour, 01 abstention, 00 contre :

- Approuve le projet de création d'une maison de services publics et maison des associations,
- Valide le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES :

- Terrain :	103 000.00
- Travaux de construction :	997 375.00
- Honoraires architecte 10 % :	99 737.00
- Bureau d'études et de contrôle 4 % :	39 895.00
- Montant de l'opération HT :	1 240 007.00

RECETTES :

- Conseil Général 40 % :	496 000.80
- DETR 30 % :	372 002.10
- Région / Europe 10 % :	124 000.70
- CCPI Autofinancement :	248 003.40
- Montant de l'opération HT :	1 240 007.00

- Autorise le Président à solliciter pour ces travaux les subventions auprès de la Région, des Fonds Européens et de la DETR correspondant au plan de financement,
- Donne pouvoir au Président pour faire exécuter la présente délibération.

Le Président insiste sur le fait que le projet remis par l'ATD n'est pas figé, il conviendra de réfléchir sur l'organisation des services au sein de ce pôle public.

Cette 1^{ère} étape consiste juste à se positionner auprès des différents organismes financeurs.

Monsieur le Maire de Monmarvès demande si les banques suivent de tels projets ; Monsieur le président pense qu'il faudra faire appel à plusieurs partenaires pour engager l'opération.

Il est proposé de mettre en place un groupe de réflexion pour travailler sur le dossier, celui est constitué du Bureau et de Madame Canaux Martine, de Monsieur Jean-Louis Gasseau et de Monsieur Patrick Gaillard. Monsieur le Président précise que tous les élus sont libres de faire remonter des idées au groupe.

Objet : Contrat d'Objectifs 2011-2014 – Annulation et programmation d'opération – 2013.01.04

1 – Annulation d'opération :

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il y a lieu de prévoir l'annulation de la programmation demandant l'inscription au contrat d'objectifs l'acquisition d'un bâtiment et des travaux, en vue de créer une maison de services publics :

Acquisition immobilière et travaux :

Année de programmation : 2012
Montant des travaux à annuler : 300 000.00 €
Montant de la subvention prévue : 120 000.00 €

2 – Programmation d'opération :

Monsieur le Président propose de demander la programmation à l'avenant n°2 du contrat d'objectifs 2011-2014, l'acquisition d'un terrain et des travaux de construction d'une maison de services publics et maison des associations.

Entendu le présent exposé,

Le Conseil communautaire, à 26 voix pour, 01 abstention, 00 contre :

- Approuve le projet de création d'une maison de services publics et maison des associations,
- Décide l'inscription au titre de l'avenant n°2 des contrats d'objectifs l'opération présentée ci-dessus,
- Valide le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES :

- Terrain :	103 000.00
- Travaux de construction :	997 375.00
- Honoraires architecte 10 % :	99 737.00
- Bureau d'études et de contrôle 4 % :	39 895.00
- Montant de l'opération HT :	1 240 007.00

RECETTES :

- Conseil Général 40 % :	496 000.80
- DETR 30 % :	372 002.10
- Région / Europe 10 % :	124 000.70
- CCPI Autofinancement :	248 003.40
- Montant de l'opération HT :	1 240 007.00

- Mandate le Président pour signer au nom et pour le compte de la CCPI l'avenant n°2 du contrat d'objectifs avec le Conseil Général de la Dordogne,
- Donne pouvoir au Président pour faire exécuter la présente délibération.

Certains maires s'inquiètent de l'enveloppe qui restera aux communes pour les prochains avenants. Monsieur Castagner précise que le projet pourrait être inscrit sur une ligne spécifique au titre des subventions exceptionnelles du Conseil Général.

Objet : Mise en place d'une Commission Ecole – 2013.01.05

Monsieur le Président propose la constitution d'une commission école présidée par le 5^{ème} vice-président en charge des affaires scolaires,

Entendu le présent exposé,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Accepte le principe de mettre en place une commission école au sein de la communauté,
- Confirme que cette commission sera présidée par le 5^{ème} vice-président en charge des affaires scolaires,
- Dit qu'il appartient à chaque commune de désigner un délégué titulaire et le cas échéant un suppléant,
- Donne pouvoir au président pour faire exécuter la présente délibération.

Objet : Mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

Monsieur le Président remet à chaque commune le compte-rendu de la réunion des bureaux des deux communautés, réalisé par le bureau d'études EcoTerritorial, et rappelle le calendrier à suivre jusqu'à la fusion.

Les communes vont devoir se positionner avant le 19 mars prochain suite à l'arrêté préfectoral. Une réunion des deux conseils communautaires est prévue le 20 février 2013 à Plaisance.

Après débat et échanges dans la salle : les élus souhaitent rester à 2 délégués par communes jusqu'aux prochaines élections municipales, désignent le siège social à Eymet et veulent garder un pôle de services sur notre territoire.

**Objet : Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) :
Signature d'un avenant pour le renouvellement du contrat avec notre prestataire ou lancement d'un marché public pour le choix d'un nouveau prestataire – 2013-01-06**

Monsieur le Président informe l'assemblée que le contrat avec notre prestataire dans le cadre du SPANC arrive à échéance le 1^{er} avril 2013,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 décembre 2012 portant projet de périmètre d'un EPCI, issu de la fusion de notre communauté avec la communauté de communes Val et Coteaux d'Eymet,

Considérant qu'il est de l'intérêt général de lancer un marché global pour le nouveau territoire ainsi constitué, à compter du 1^{er} janvier 2014,

Le Président propose de proroger le contrat en cours avec notre prestataire jusqu'au 31 décembre 2013,

Entendu le présent exposé,
Le Conseil communautaire, *à l'unanimité*,

- Prend acte du contrat arrivant à échéance le 1^{er} avril 2013,
- Décide de proroger le contrat en cours avec notre prestataire dans le cadre du SPANC,
- Autorise le Président à signer un avenant avec le prestataire actuel jusqu'au 31 décembre 2013,
- Dit que le règlement de service sera modifié en conséquence,
- Donne pouvoir au Président pour faire exécuter la présente délibération.

Objet : Lancement de la mission « annuaire pro » de l'agent d'animation – 2013-01-07

Vu le projet de développement économique de la Communauté de communes du Pays Issigeacois et la réflexion engagée au travers du Contrat de Développement Social Territorialisé (CDST),

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 15 novembre 2012 décidant la création d'un annuaire des professionnels afin d'améliorer l'attractivité et la promotion du territoire,

Considérant qu'il est nécessaire de lancer cette mission pour l'Agent d'animation et de prendre toutes mesures permettant la réalisation de cette action, qui sera également un support pour commencer le recensement des besoins en signalétique,

Communauté de Communes du Pays Issigeacois – Séance du 1^{er} Février 2013

Entendu le présent exposé,
Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Prend acte du travail engagé par les différents acteurs (CDST, CCPI)
- Autorise l'agent d'animation a commencé cette mission, à compter du 15 février 2013, qui sera également un support pour commencer le recensement des besoins en signalétique,
- Donne pouvoir au Président pour faire exécuter la présente délibération.

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il est nécessaire de modifier le plan de financement ; en effet en plus d'un financement LEADER, la MSA a souhaité prendre en charge une partie du projet. Il est de ce fait proposé de partir sur une édition couleur pour les trois annuaires.

Questions diverses.

- Nettoyage containers : prévu les 14 et 15 février. Madame le Maire souhaite repousser le nettoyage pour la commune de Plaisance suite au retrait des containers début mars.
- Notification de la DGD au titre des cartes communales de Monmarvès et Monsaguel : 3 395.00 €
- Schéma départemental des rivières : un dossier va être envoyé aux mairies.
- Une demande de subvention a été faite auprès de la CCPI par le Centre Equestre « La Cavale » suite à une démarche de mise en accessibilité de la structure pour les personnes en situation d'handicap. Sont financeurs du projet : le Conseil Général, Jeunesse et Sport, la commune de Plaisance. La CCPI, n'ayant pas de compétence dans ce domaine, a transmis le dossier à la CAF et à la MSA dans le cadre du CDST.

Un vin d'honneur clôt la réunion.
Prochain conseil : le 20 février à Plaisance
Fin de la séance : 23 heures.

Alain LEGAL, Président.

Ordre du Jour :

	Approbation du CR du 20.12.2012
2013.01.01	Création d'une maison de services publics et maison des associations - Acquisition par la CCPI d'un terrain à la commune d'Issigeac.
2013.01.02	Demandes de financements Région et Fonds Européens
2013.01.03	Demande de financement DETR
2013.01.04	Contrat d'objectifs 2011-2014 : Annulation et programmation d'opération
2013.01.05	Mise en place d'une commission école
2013.01.06	SPANC : Signature d'un avenant pour le renouvellement du contrat avec notre prestataire ou lancement d'un marché public pour le choix d'u, nouveau prestataire
2013.01.07	Lancement de la mission « annuaire pro » de l'agent d'animation.
	Questions diverses.